

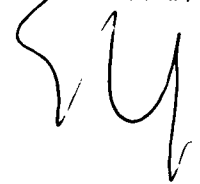
B.1792

2BA

Société Par actions simplifiée associé unique

DEPOSE LE 21/09/18


LE GREFFIER
du TRIBUNAL D'INSTANCE



Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 2 boulevard henri Becquerel

57970 YUTZ

BILAN AU 31/12/2016

le président


Désignation de l'entreprise SAS 2BA			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise 2 BLD HENRI BECQUEREL 57970 YUTZ						
SIREN 8 1 3 1 6 5 5 5 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 6			Durée de l'exercice précédent* 0			
			Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	1 086	030	142
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	1 086	048	142
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	66 852	070	3 380
		Autres* (3)	072	27 365	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	100	082	100
	Disponibilités		084	6 193	086	6 193
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	100 510	098	3 380
Total général (I + II)		110	101 596	112	3 522	
PASSIF					Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	2 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	14 053	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	16 053	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	19 149	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)			172	62 871	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	82 020		
Total général (I + II + III)			180	98 074		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	550	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2BA

Néant ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	269 646	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	269 646	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	68 108	
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	6 061	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)				242	88 255	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	557	
	Rémunérations du personnel*				250	68 898	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 956	
	Dotations aux amortissements*				254	142	
	Dotations aux provisions				256	3 380	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	255 358	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 288	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	235		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	14 053	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 053	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		235	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 1 659
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 12 629	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 12 629	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2BA

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	748	444		446	748				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	338	474		476	338				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	1 086	494		496	1 086				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	59	534		536	59				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572	59	574		576	59				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS 2BA

Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	3 380	656	3 380
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	3 380	684	3 380

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	37 821
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 894
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

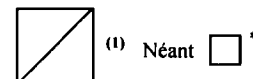
Désignation de l'entreprise : SAS 2BA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092015		et clos le : 31122016	
Durée en nombre de mois		1 6	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	269 646
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	269 646
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	91 013
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	71 411
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	557
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	3 522
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	166 503
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 103 143
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	103 143
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 8 1 3 1 6 5 5 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2BA

ADRESSE (voie) 2 BLD HENRI BECQUEREL

CODE POSTAL 57970 VILLE YUTZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HEMIL Prénom(s) MOUSSA
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 200
 Naissance : Date 01091979 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays
 Adresse : N° 2 Voie CHEMIN DE LA PETITE ILE
 Code Postal 57050 Commune METZ Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

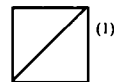
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 8 1 3 1 6 5 5 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2BA

ADRESSE (voie) 2 BLD HENRI BECQUEREL

CODE POSTAL 57970 VILLE YUTZ

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2BA

ETATS FINANCIERS DU 01/09/2015 AU 31/12/2016

Règles et Méthodes comptables

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- a) Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
- b) Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée d'usage.
- c) Stocks : ils sont calculés suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

2BA

Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 2 000 Euros

Siège social : 2 Boulevard Henri Becquerel
57970 YUTZ

R.C.S : THIONVILLE 813 165 552

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30/06/2017

L'an deux mille dix sept, le 01 janvier à 9 heures.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur HEMIL en qualité de Président associé.

Le président constate que sont présents ou représentés :

Le président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur HEMIL Moussa	200 ACTIONS
-----------------------	-------------

Total	200 ACTIONS
-------	-------------

soit la totalité du capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- les statuts de la société
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés
- la feuille de présence
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2016
- approbation des comptes annuels, affectation et répartition du résultat et quitus au Président
- rémunération du Président
- questions diverses

Puis le président donne lecture des rapports sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, la discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport du Président sur sa gestion pendant l'exercice écoulé, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion.

Il approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée donne, pour l'exercice écoulé, quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 est bénéficiaire : 14 053 €

L'assemblée décide de lui donner l'affectation suivante :

- | | |
|----------------------|----------|
| - Report à nouveau : | 13 853 € |
| - Réserves légale : | 200 € |

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'assemblée générale constate que le Président a perçu une rémunération au cours de l'année 2016 pour un montant de 16 472,00 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

HEMIL Moussa



2BA

Société par action simplifiée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 2 Boulevard Henri Becquerel
57970 YUTZ
R.C.S : THIONVILLE 813 165 552

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017
(Opérations de l'exercice clos le 31/12/2016)**

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

En 2016, notre chiffre d'affaires s'établit à 269 646 Euros.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous pensons en 2017 développer notre activité et maintenir notre niveau d'activité à marge constante.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 269 646 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 255 358 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à + 14 288 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 235 euros .

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 14 053 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

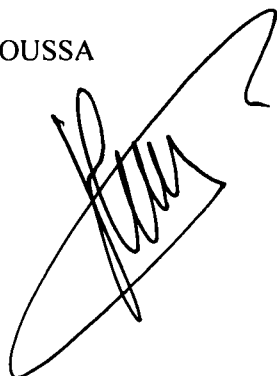
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 053 .00 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau :	13 853 .00 €
réserve légale :	200,00 €

HEMIL MOUSSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'HEMIL MOUSSA', is written over a large, loopy scribble that also contains the name 'HEMIL MOUSSA' in a less legible, more stylized script.